

COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

20/08/26

21 var-matin
SAMEDI 1^{ER} AOÛT 2026

APPELS D'OFFRES

▷ AVIS D'APPELS

PUBLICITE RESUMEE SUPPLEMENTAIRE

Pouvoir Adjudicataire
Mairie de la Seyne-sur-Mer, 20, Quai Sébastien Fabre, 83500 La Seyne-sur-Mer.
Adresse du profil d'acheteur : www.marches-securites.fr

Objet de la consultation
La présente consultation concerne l'acquisition de véhicules neufs, électriques et thermiques, dans le cadre du renouvellement de la flotte du Parc Auto. Elle se décompose en 4 lots :

Lot n°1 : Achat d'un véhicule léger thermique (essence) neuf de segment Ludospace pour les besoins de la Police Municipale.
Lot n°2 : Achat d'un véhicule léger 100 % électrique neuf de segment SUV pour les besoins de la Police Municipale.
Lot n°3 : Achat de trois motos neuves pour les besoins de la Police Municipale.
Lot n°4 : Achat d'un fourgon utilitaire thermique (diesel) neuf de segment « L2H2 » inférieur ou égal à 3,5 T, pour les besoins de la Sécurité Civile Communale.

Renseignements complémentaires
Les candidats doivent retirer le dossier et déposer leur offre par transmission électronique sur le site internet : www.marches-securites.fr
Date limite de réception des offres : Le mardi 22 septembre 2026 à 12h00
Numéro d'affaire : AO 10 2026

Le présent avis est une publicité résumée supplémentaire. Les candidats sont invités à se reporter à l'avis de publicité complet paru au BOAMP sous la référence BOAMP avis n°26-73500 du 24/07/2026 et paru au JOUE avis n°512762-2026 du 24/07/2026.
Date d'envoi du présent avis : 27 juillet 2026.

▷ AVIS D'APPELS

AVIS DE PUBLICITÉ
SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET
SPONTANEE POUR L'ORGANISATION DE
MARCHÉS ARTISANAUX ET DE CREATEURS

Dénomination de l'acte : compétition
Mairie de Six-Fours-les-Plages - Service des Affaires Générales - 83163 Six-Fours Cedex.
Téléphone : 04.94.34.53.98 - Mail : gestion.petitmarche@sixfours.fr

Objet de la publicité
Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'ordonnance n°2017-562 du 18 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui prévoit : « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

La ville de Six-Fours-les-Plages a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'organisation de 3 marchés artisanaux et créateurs à thème avec ateliers et animations.

Conditions et durée de l'occupation
L'occupation est précaire, révoquable et strictement personnelle. Elle prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public.

Lieu et lieu : le 11 octobre 2026 devant l'espace culturel André Malraux : « octobre rose », journée création et solidarité.

Le 25 octobre 2026 sur la place des Pollux : Journées création et gourmandise.

Le 13 décembre 2026, avenue Vincent Picassou : marché de Noël.

Relevance : 300 euros par journée.

Modalités de réponse du présent avis
Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation de marchés artisanaux et créateurs peut manifester son intérêt.

La manifestation d'intérêt est à présenter soit par voie électronique, à l'adresse électronique suivante : gestion.petitmarche@sixfours.fr soit par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse postale suivante :
Mairie de Six-Fours-les-Plages - Service des Affaires Générales
Maison de Ville, B. P. 91 83163 Six-Fours Cedex

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant à minima une note de présentation du candidat, du projet envisagé et des expositions qui seront mises dans une enveloppe fermée contenant la mention : « mise en concurrence marchés artisanaux et créateurs » - ne pas ouvrir.

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : vendredi 21 août 2026 à minuit.

Toute manifestation d'intérêt réceptionnée au-delà des dates précitées ci-dessus sera considérée comme nulle et non avenue.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la commune de Six-Fours-les-Plages délivrera au candidat ayant manifesté son intérêt spontané le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée aux conditions énoncées ci-dessus.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la commune sélectionnera le candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard de l'objectif recherché et des critères suivants dont la notation sera sur 20 points :

- Expérience du candidat sur l'organisation d'événements similaires : 6 points ;
- Communication et retombées locales pour la Commune : 4 points ;
- Qualité de la manifestation envisagée (qualité des produits, nombre d'exposants, animations proposées etc.) : 10 points.

LES LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2026 à 0,0896 HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centralisée mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et régie par décret du 28 décembre 2012.

▷ AVIS D'ENQUÊTES

Commune de Sainte-Anastase-sur-Isole

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la modification n°1
du plan local d'urbanisme 2^{ème} parution

Par arrêté du 30 juin 2026, M. le Maire de Sainte-Anastase-sur-Isole a ordonné l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle cadastrée CC 209 d'une superficie de 5252 m² en vue du renforcement de l'hébergement touristique sur le secteur Jusseras-Vidresse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026 inclus aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Chaque jour, vous pourrez prendre connaissance du dossier et soit déposer vos observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Sainte-Anastase-sur-Isole.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront disponibles sur le site internet de la commune : www.sainte-anastase-sur-isole.fr.

Les contributions pourront être transmises via l'adresse mail suivante :
enquêtepublique@sainte-anastase-sur-isole.fr.

La commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Sainte-Anastase-sur-Isole aux jours et heures suivants : le lundi 27 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (début de l'enquête), le mardi 4 août 2026 de 13h30 à 16h30, le mercredi 12 août 2026 de 9h00 à 12h00, le jeudi 20 août 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le vendredi 28 août 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (fin de l'enquête).

L'avis d'enquête publique est consultable en mairie, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le maire,
Frédéric Toussaint.

Passez votre annonce au
04.93.18.70.00

Site aux différentes réformes apportées notamment par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ainsi que par l'arrêté du 22 décembre 2021 de nouvelles obligations d'affichage ont été adoptées pour les annonces immobilières.

Si vous décidez de ne pas faire apparaître les mentions suivantes, vous vous exposez à une sanction prévue à l'article L106-33 du Code de la Construction et de l'Habitat.

De manière générale, Groupe Nice-Matin ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-respect des nouvelles obligations susvisées.

Immobilier Var

VENTE TERRAINS

PIERREFEU
Cabanon agricole de loisir, 2 pièces au rez-de-chaussée et 1 pièce à l'étage. Terrain plat parc de 2700m², forage et électricité, 1 local affectation garage exposition plein sud. Curieux à abstenir, laissez votre téléphone pour rappel IMMOVAR 06 14 98 53 53



SAMARY-SUR-MER

SOMMES REDISTRIBUÉES
PAR LES MACHINES À SOUS

DU 20 AU 26/07

6.771.258 €

N° DE MACHINE	SOMME REDISTRIBUÉE
47	242.821,87 €
248	149.946,58 €
58	144.099,72 €
49	142.408,33 €
132	123.713,74 €
100	110.430,30 €
158	102.708,23 €
155	99.231,61 €

SOMME REDISTRIBUÉE
DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2026
25.247.793 €SOMME REDISTRIBUÉE
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2026
197.908.146 €

1261 chemin Saint Roch - 83110 SANARY - casino-sanary-sur-mer.fr

LES JEUX D'AZARD ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. JEUZER, C'EST RISQUER. COMPTES FAMILIAUX, ÉCONOMES. RETENEZ-VOUS. NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS. www.sanary-sur-mer.fr

KENO

Résultats du tirage du
vendredi 31 juillet 2026

Multiplieur x2

2 3 5 9 10 13 14 16
17 19 30 33 34 42 50 54

NUMERO 0 377 783

Résultats et
Informations : Application fdj.fr

LES JEUX D'AZARD ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. JEUZER, C'EST RISQUER. COMPTES FAMILIAUX, ÉCONOMES. RETENEZ-VOUS. NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS. www.sanary-sur-mer.fr

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES Scannez le QR Code

FACILITEZ VOUS LES FORMALITÉS !

var-matin 04 93 18 71 83 - legales@nicematin.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NM23814, N°9216693) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans le (s) titre(s):

Var-Matin

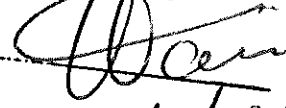
Edition : Var-Matin (Support papier)

Département : 83

Date de parution : 01/08/2026

Objet : Enquête publique

COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR


12/08/26

Parution :	321,11 € HT
Justificatif numérique :	2,00 € HT
Montant TVA :	64,62 €
Total TTC :	387,73 €

Fait à Nice, le 30 Juillet 2026

Simon Perrot, Directeur général



*loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

Consultation : www.actulegales.fr

Le tarif et la composition des annonces légales sont déterminés par arrêté interministériel révisé chaque année. L'usage des rubriques de petites annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Nice Matin s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

COMMUNE DE SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE

ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme 2ème parution

Par arrêté du 30 juin 2026, M.le Maire de Sainte Anastasie sur Issole a ordonné l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle cadastrée OC 209 d'une superficie de 5252 m² en vue du renforcement de l'hébergement touristique sur le secteur Jausseran/Vidaresse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026 inclus aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Sainte Anastasie sur Issole.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront disponibles sur le site internet de la commune : www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

Les contributions pourront être transmises via l'adresse mail suivante enquetepublique@sainte-anastasie-sur-issole.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Sainte Anastasie sur Issole aux jours et heures suivants : le lundi 27 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (début de l'enquête), le mardi 04 août 2026 de 13h30 à 16h30, le mercredi 12 août 2026 de 9h00 à 12h00, le jeudi 20 août 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le vendredi 28 août 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (fin de l'enquête)

L'avis d'enquête publique est consultable en mairie, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le Maire
Frédéric Toussaint

